

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 8 juillet 2024 à 18 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-24-07-81

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Daniel Bourdon, Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-07-82

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Daniel Bourdon, Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-24-07-83

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JUIN ET 2 JUILLET 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal des séances tenues les 25 juin et 2 juillet 2024, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal des séances du conseil d'agglomération de Mont-Laurier tenues les 25 juin et 2 juillet 2024.

Ont voté en faveur : Daniel Bourdon, Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-07-84

SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE ENTRE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER ET 9205-3941 QUÉBEC INC. (AMÉNAGEMENT GIROUARD)

D'autoriser la signature d'une promesse de vente en faveur de 9205-3941 Québec inc. (Aménagement Girouard), d'une parcelle du lot 6 473 750 au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 7 000 mètres carrés.

Ont voté en faveur : Daniel Bourdon, Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-07-85

AUTORISATION DE CONVERSION DE LOGEMENTS PRIVÉS EN LOGEMENT SOCIAUX

CONSIDÉRANT le besoin criant de logements sociaux et l'alerte lancée par l'OMH;

CONSIDÉRANT la volonté de certains propriétaires privés de convertir leurs unités de logement en logements sociaux;

EN CONSÉQUENCE, de préautoriser une banque de 10 logements à être convertis en logements sociaux à l'Office municipal d'habitation.

Ont voté en faveur : Daniel Bourdon, Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-07-86

**NOMINATION AU POSTE DE CHEF DES OPÉRATIONS ET FORMATION
AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la signature d'une entente pour l'impartition de la gestion administrative du Service de la sécurité incendie de la municipalité de Mont-St-Michel à la Ville de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT que cette entente est un projet pilote pour une durée déterminée soit jusqu'au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste cadre temporaire de chef(fe) aux opérations et formation;

CONSIDÉRANT que l'affichage de l'offre d'emploi a pris fin le 14 juin 2024;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et la tenue d'entrevues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, de procéder à l'embauche de monsieur Frédéric Brière en date du 29 juillet 2024 à titre de chef aux opérations et formation au Service de la sécurité incendie suivant les conditions établies dans l'entente de travail jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Son supérieur immédiat est monsieur Vincent Forget, directeur du Service de la sécurité incendie.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de travail.

Ont voté en faveur : Daniel Bourdon, Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-24-07-87

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Daniel Bourdon, Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire